



Conseil économique et social

Distr. générale
3 avril 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Débat consacré aux questions de coordination

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 2 février 2023, à 10 heures

Président : M. Nasir (Vice-Président) (Indonésie)

Sommaire

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination (*suite*)

Table ronde : « Échanges entre les secrétaires exécutifs des commissions régionales de l'ONU : perspectives régionales pour un relèvement inclusif et résilient guidé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

Table ronde : « Réflexion sur les travaux des organes subsidiaires du Conseil économique et social »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M^{me} Stoeva (Bulgarie), M. Nasir (Indonésie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination (suite)

Table ronde : « Échanges entre les secrétaires exécutifs des commissions régionales de l'ONU : perspectives régionales pour un relèvement inclusif et résilient guidé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

1. **M^{me} Alisjahbana** [Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)], intervenante, dit que les États présenteront des initiatives à forte incidence visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et aborderont les écarts et les défis en la matière à la dixième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Le Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan, coprésidé par la CESAP, a été établi afin de permettre aux États et à d'autres parties prenantes de s'appuyer sur d'autres indicateurs que le produit intérieur brut (PIB) pour mesurer et gérer les progrès accomplis en matière de développement durable de l'océan.

2. Pour ce qui est de bâtir des sociétés plus inclusives, la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032) donne des points de départ concrets pour promouvoir le développement partagé et renforcer la résilience des personnes handicapées. De plus, la CESAP aide ses États membres à améliorer leur système de protection sociale, conformément au Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique. En ce qui concerne l'édification d'économies plus résilientes, la CESAP collabore avec les États pour mettre en œuvre l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique visant à accroître l'efficacité des échanges et à les rendre davantage compatibles avec les enjeux climatiques. Elle renforce la résilience des chaînes de valeur, du commerce et de la desserte numérique pour mieux préparer la région à des crises futures.

3. Afin de parvenir à un environnement plus durable, la CESAP aide les États à décarboner leur économie en accélérant et poursuivant les transitions énergétiques, et en élaborant des feuilles de route nationales relatives à la réalisation de l'objectif de développement durable 7. Par ailleurs, elle axe ses efforts sur l'accélération de la transition numérique et la mobilisation de financements,

conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour combler le fossé numérique dans les pays et d'un pays à l'autre, l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information aide les États à transformer cet écart en dividende numérique, par exemple en promouvant les points d'échange Internet régionaux. En 2023, les initiatives menées continueront de porter sur les instruments d'investissement inclusifs, tels que l'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique et les obligations vertes dans les pays les moins avancés. En 2022, à la soixante-dix-huitième session de la Commission, ses États membres ont adopté un programme commun de promotion du développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui consiste notamment à protéger les populations et la planète, à saisir les possibilités offertes par le numérique, à intensifier les échanges et les investissements régionaux, à aligner les ressources financières sur les objectifs de développement durable et à gérer la dette.

4. **M. Pedro** [Secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)], intervenant, rappelle que l'Afrique continue d'être touchée de manière disproportionnée par la guerre qui se poursuit en Ukraine, la crise climatique et la dégradation des conditions financières à l'échelle internationale. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a fait chuter le taux de croissance du continent de manière inédite depuis la seconde guerre mondiale et a précipité plus de 55 millions d'Africains dans l'extrême pauvreté. La guerre en Europe est responsable d'une inflation à deux chiffres dans près de la moitié des pays africains. L'insécurité alimentaire et la hausse des prix de l'énergie font peser une menace de plus en plus grande sur la paix et la stabilité. Les budgets des États atteignent leurs limites, les coûts associés à l'encours et au service de la dette augmentent, et l'accès aux marchés pour y obtenir de nouveaux financements est fortement restreint. Par conséquent, nombre des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons ont été réduits à néant.

5. Toutefois, un relèvement inclusif et résilient de la pandémie de COVID-19 est possible. Le relèvement économique doit être fondé sur des principes verts et une transition énergétique juste afin de donner aux 586 millions de personnes qui en ont besoin accès à l'électricité. Des chaînes de valeur stratégiques, notamment la production de batteries, de véhicules électriques et d'énergie renouvelable, devraient être relocalisées sur le continent. De plus, il convient d'établir un nouveau contrat social conforme au rapport

du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun ». Celui-ci reposerait sur des emplois décents, la protection sociale, l'égalité et l'inclusion. Le développement des capacités humaines doit être élargi pour faire en sorte que la formation et l'enseignement technique dont bénéficie la jeunesse africaine correspondent aux compétences attendues sur le marché du travail. En mettant en œuvre de manière réfléchie des politiques locales et des programmes de développement relatifs aux fournisseurs nationaux, il serait possible d'accélérer l'émergence de petites et moyennes entreprises (PME) compétitives à l'échelle mondiale en Afrique.

6. Au niveau national, des réformes budgétaires et des cadres cohérents et efficaces sont nécessaires pour mobiliser les recettes intérieures. De plus, les dépenses publiques devraient être allouées à des projets plus à même de stimuler la croissance. Dans le même temps, la communauté internationale doit s'efforcer de réformer l'architecture financière internationale car le coût élevé du service de la dette empêche les autorités de financer des services essentiels. En Afrique, neuf pays sont déjà surendettés et 13 risquent de l'être. Le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette doit lui aussi être revu pour rendre les processus multilatéraux de restructuration de la dette plus efficaces. Le Forum régional africain pour le développement durable sera une occasion unique d'examiner les progrès accomplis et de réfléchir à des stratégies susceptibles d'accélérer les efforts et de promouvoir des solutions porteuses de transformations afin d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

7. **M^{me} Algayerova** [Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE)], intervenante, déclare que la soixante-neuvième session de la CEE a porté sur l'économie circulaire et que la soixante-dixième session qui se tiendra prochainement sera l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis par la région. Seule 8,6 % de l'économie mondiale est circulaire. La décarbonation énergétique et l'urbanisation sont deux domaines qui appellent une réflexion sur les transports, le logement, les infrastructures et les partenariats innovants dans la région. Cette dernière pâtit de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine, de l'inflation et de la multiplication des crises économiques et environnementales, qui mettent en évidence la nécessité de bâtir des systèmes énergétiques résilients et de s'acheminer vers un avenir zéro émission. Plusieurs cadres des Nations Unies peuvent guider la réalisation de ces objectifs. Le Programme d'études de la Commission analyse les répercussions environnementales d'un grand

nombre de secteurs économiques et formule des recommandations à cet égard. Afin d'approfondir la coopération, la CEE souhaite mobiliser davantage d'acteurs, notamment les autorités locales. Par exemple, elle a organisé le Forum des maires, événement annuel, et mené des examens locaux volontaires. S'agissant de la mobilisation du secteur privé, l'industrie textile a pris part à l'initiative d'engagement en faveur de la durabilité.

8. La communauté internationale doit accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et tirer parti des synergies existantes entre les objectifs de développement durable. Elle doit collaborer avec tous les secteurs et, pour cela, a besoin de la participation de l'ensemble des gouvernements et des entités des Nations Unies. En établissant les scénarios de développement pour l'avenir, il convient de tenir compte de considérations à long terme.

9. **M. García-Buchaca** [Secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], intervenant, fait remarquer que la lutte contre l'inflation a resserré les conditions financières à l'échelle mondiale, accru la volatilité des marchés financiers et augmenté l'aversion au risque, facteurs qui ont fait grimper le coût du service de la dette et réduit la marge de manœuvre budgétaire. LA CEPALC ne prévoit qu'une croissance de 1,3 % en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2023. Dans ce contexte, les États membres de la Commission sont encouragés à redoubler d'efforts pour stimuler leur économie et revoir leur modèle de développement.

10. À sa trente-neuvième session tenue en octobre 2022, la CEPALC a présenté un document de position dans lequel elle recense les secteurs stratégiques susceptibles de faire progresser le développement durable, de promouvoir l'investissement et la croissance, et de contribuer au relèvement inclusif de la région. Ce document porte sur la transition énergétique verte, l'électromobilité, les stratégies intersectorielles d'économie circulaire, l'agriculture durable et la bioéconomie, le secteur de la fabrication de produits de santé, la transformation numérique, l'économie des services à la personne, le tourisme durable, les PME et l'économie sociale et solidaire. Par exemple, la poursuite du conflit en Europe a mis en évidence l'urgence qu'il y a à passer aux énergies renouvelables. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes peuvent mettre leurs ressources naturelles à profit pour promouvoir la transition vers des sources d'énergie renouvelable et renforcer leurs capacités en matière de technologies de stockage de l'énergie, de production de batteries et d'électromobilité.

11. Davantage d'investissements sont nécessaires pour garantir l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. En 2023, la CEPALC organisera un dialogue régional sur l'eau à Santiago et présentera un programme d'action régional en la matière. Pour ce qui est des soins de santé, à la demande de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, elle appuie la mise en œuvre du plan d'autonomie sur les questions sanitaires. Elle s'est aussi donnée pour priorité d'élaborer un programme innovant de financement du développement. La CEPALC collabore étroitement avec les États membres afin d'analyser les conséquences de la perte de l'aide publique au développement, de promouvoir l'utilisation d'autres critères que le PIB par habitant pour mesurer le développement et d'explorer d'autres mécanismes de coopération aux fins de production verte et inclusive. En ce qui concerne la fiscalité mondiale, elle soutient pleinement l'initiative de la Colombie visant à créer un sommet des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur une imposition inclusive, durable et équitable à l'échelle mondiale, qui servira d'organe de décision permanent sur les questions fiscales dans la région. Le premier sommet se tiendra à Carthagène (Colombie) en juillet 2023.

12. La CEPALC a appelé à renouveler la coopération avec les pays à revenu intermédiaire et les petits États insulaires en développement de la région. Des efforts sont faits pour promouvoir le développement dans les économies en transition, en partenariat avec l'Union européenne et le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'objectif étant de repenser les modalités de la coopération internationale au service du développement des pays à revenu intermédiaire de la région, dont nombre ne répondent pas aux critères leur permettant de bénéficier de financements concessionnels. Ces recommandations seront examinées au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable en avril 2023. L'analyse et les recommandations relatives à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable seront ensuite partagées au forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2023 et au Sommet sur les objectifs de développement durable en septembre 2023.

13. **M^{me} Dashti** [Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)], intervenante, s'exprimant par liaison vidéo, dit que les répercussions de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine se font durement sentir dans la région arabe. Malgré un ralentissement dans la réalisation des objectifs de développement durable, des progrès continuent d'être

faits pour ce qui est des taux de mortalité néonatale et des enfants de moins de 5 ans, du nombre de sièges parlementaires occupés par des femmes, de la réduction des écarts entre les sexes dans le domaine de l'éducation, et de l'accès aux services Internet, à l'électricité, à l'énergie propre, à l'eau propre et aux services d'assainissement. Néanmoins, plusieurs difficultés subsistent. La dette publique croît plus vite que le PIB. La marge de manœuvre budgétaire continue de se réduire, tandis que la demande pour des services sociaux de qualité et la portée des systèmes de protection sociale continuent de croître. Les inégalités augmentent et le taux de chômage de la région est l'un des plus élevés au monde, en particulier chez les femmes et les jeunes. De plus, 90 % des habitants de la région vivent dans des pays où l'eau est une ressource rare.

14. La CESAO agit sur différents fronts pour relever les défis susmentionnés. Son outil de suivi des dépenses sociales est un outil politique interactif qui aide les pays et les équipes de pays des Nations Unies à comprendre les dynamiques des dépenses sociales et les mesures nécessaires pour en améliorer l'efficacité et l'incidence. La Commission constitue un groupe d'administration de la dette afin d'aider les gouvernements des pays arabes à optimiser leurs stratégies en matière d'emprunt. Elle appuie des initiatives de conversion de dettes visant à accélérer les progrès liés à la réalisation des objectifs de développement durable et au financement de l'action climatique. Elle encourage une gestion intégrée de l'eau et fournit des ressources en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Elle encourage également les échanges sur les inégalités, l'appui ciblé aux PME et les solutions innovantes, notamment de nouveaux projets en faveur des secteurs de la création et de la transition numérique dans la région.

Table ronde : « Réflexion sur les travaux des organes subsidiaires du Conseil économique et social »

15. **M^{me} Fukuda-Parr** (Vice-Présidente du Comité des politiques de développement), intervenante, rappelle que le rôle de son Comité est de formuler des avis indépendants sur des questions de développement à l'attention du Conseil. En analysant les examens nationaux volontaires, le Comité a constaté un décalage net entre la volonté de transformation du Programme 2030 et les efforts de mise en œuvre au niveau national. Bien qu'un nombre croissant d'États établissent des cadres de coopération interdépartementale visant à mettre en œuvre le Programme 2030, les stratégies y

relatives ne tiennent généralement pas compte d'une approche intégrée et restent cloisonnées et fragmentées. De plus, les stratégies visant à ne laisser personne de côté ont souvent une portée limitée et consistent à soutenir les groupes vulnérables dans le cadre de mesures de protection sociale plutôt qu'à s'attaquer aux causes profondes des inégalités et de l'exclusion. Les groupes vulnérables sont encore plus laissés pour compte car les inégalités et la marginalisation se perpétuent.

16. Le Comité promeut le recours à des politiques industrielles fondées sur des faits afin de renforcer la capacité productive des pays en développement et de favoriser le relèvement après la pandémie de COVID-19. Ces politiques aideront à lutter contre la crise climatique et les inégalités croissantes, et à éviter les pièges des revenus faibles et intermédiaires. Elles doivent être assorties d'échéances, d'évaluations régulières et de mécanismes de responsabilité afin d'éviter que les intérêts particuliers ne prévalent. Les PME sont des moteurs essentiels d'emploi et d'innovation. Toutefois, faute de meilleurs mécanismes leur permettant de tirer parti du capital et du savoir-faire disponible à l'échelle mondiale, la réalisation des objectifs de développement durable est freinée.

17. Le Programme 2030 comprend des objectifs forts en matière d'élimination de la pauvreté et de protection des écosystèmes mais les objectifs 10 et 16 relatifs aux inégalités et à la gouvernance participative respectivement sont insuffisants. Le Comité a appelé à promouvoir un multilatéralisme inclusif et un processus transparent afin de recenser et mettre en œuvre les modifications nécessaires pour faire en sorte que le système soutienne un développement équitable, durable et résilient fondé sur la transformation structurelle. À cet égard, les cinq principes de Genève pour un Nouveau Pacte vert mondial pourront servir de cadre.

18. **M. Abdel-Moneim** (Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels), intervenant, s'exprimant par visioconférence, souligne que le Comité qu'il préside est le seul organe créé en vertu d'un instrument international relatif aux droits humains qui soit un organe subsidiaire du Conseil. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a intégré depuis longtemps la plupart des priorités des objectifs de développement durable, avant même que ces derniers ne soient établis.

19. Le relèvement de la pandémie de COVID-19 et la pleine mise en œuvre du Programme 2030 ne seront possibles tant que la situation économique et financière reste incontrôlée à l'échelle mondiale. L'inflation et la récession sont tout aussi dangereuses que la COVID-19.

La mauvaise allocation des ressources mondiales risque de saper le progrès. La communauté internationale dispose des ressources et des solutions nécessaires pour résoudre ces problèmes. Il manque simplement la volonté politique suffisante pour les employer pour le bien de toute l'humanité.

20. **M. Mejía Montalvo** (Président de l'Instance permanente sur les questions autochtones), intervenant, rappelle que pour faire montre du respect essentiel pour la diversité et tenir les engagements pris par les États et les entités des Nations Unies, il est important de nommer les peuples autochtones en tant que tels et de ne pas les confondre avec d'autres détenteurs de droits ou les inclure dans d'autres catégories, comme les groupes vulnérables. Cette reconnaissance est essentielle pour mesurer les progrès accomplis et déterminer le chemin restant à parcourir. À cet égard, il convient de collecter des données particulières et pertinentes aux fins de suivi et de prise de décision.

21. Il importe de reconnaître les vastes systèmes de connaissances autochtones afin de relever efficacement les défis mondiaux liés aux changements climatiques, à la perte de biodiversité, à la désertification, à la sécurité et la souveraineté alimentaires, au droit à l'alimentation, à la transition énergétique, aux progrès technologiques, à la restauration des écosystèmes, aux sciences océaniques et aux ressources en eau. Il est nécessaire d'agir de manière coordonnée pour garantir que les solutions de protection de l'environnement et la transition vers les énergies renouvelables ne placent pas les peuples autochtones en position de victimes. La coopération bilatérale et multilatérale en faveur du développement doit respecter et reconnaître les peuples autochtones et leurs territoires.

22. L'Instance permanente, dont une partie est consacrée à la mise en œuvre du Programme 2030, a à plusieurs reprises appelé les États à créer l'espace nécessaire à la participation pleine et effective des peuples autochtones aux processus intergouvernementaux, en particulier aux examens nationaux volontaires. L'intervenant invite tous les États membres à assister à la vingt-deuxième session de l'Instance permanente qui se tiendra en avril 2023 et abordera la santé des hommes, de la planète et des terres, et les changements climatiques selon une approche fondée sur les droits humains.

23. **M^{me} Al-Thani** (Présidente de la Commission du développement social), intervenante, déclare que la commission qu'elle préside a établi un forum multipartite dans le cadre de ses sessions annuelles afin d'améliorer la coopération avec d'autres parties prenantes, notamment les partenaires de développement

et la société civile. Celui-ci est axé sur les thèmes prioritaires de la Commission et vise à trouver des solutions que les partenaires de développement pourront partager avec les États membres. Parmi ces thèmes, on peut citer le lien entre des moyens de subsistance durables et l'élimination de la faim et de la pauvreté, ainsi que le lien entre les technologies numériques et le développement social.

24. Compte tenu du caractère intégré des politiques sociales et économiques, la Commission prie instamment les États membres de lutter contre les causes multiples de la pauvreté, de la faim et des inégalités. Elle les encourage à renforcer les systèmes de protection sociale, en veillant à ce qu'ils soient soucieux des questions de genre et tournés vers la famille, l'objectif étant de répondre aux besoins et priorités particuliers des groupes les plus vulnérables. Les mesures prises consistent notamment à transférer de manière ciblée des espèces à des personnes et familles en situation de vulnérabilité, comme des foyers monoparentaux, en particulier ceux dirigés par des femmes. D'autres mesures visent à dispenser un enseignement et des soins de santé de qualité ; à créer des emplois décents ; à renforcer la résilience ; à améliorer la cohérence entre la protection sociale, la sécurité alimentaire et les politiques de nutrition ; à promouvoir la maîtrise des outils numériques et financiers ; à autonomiser les femmes et les jeunes.

25. Le thème prioritaire de la soixante-quatrième session de la Commission sera le plein emploi productif et le travail décent pour tous comme moyens de réduire les inégalités et d'accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la pleine mise en œuvre du Programme 2030. En outre, la Commission s'efforce de lutter contre les répercussions sociales des crises multiples et d'examiner la riposte sociale et économique en tant que contribution à son forum politique de haut niveau. La session à venir sera l'occasion d'évoquer les politiques et stratégies ayant fait leurs preuves et permettant de créer des marchés du travail plus inclusifs, équitables et adaptables aux niveaux national, régional et mondial. Les échanges porteront aussi sur les politiques visant à créer des emplois et à favoriser le travail décent dans de nouveaux secteurs durables en pleine expansion afin de lutter contre les inégalités.

26. **M. Leucă** (Président de la Commission de la population et du développement), intervenant, dit que les travaux de la commission qu'il préside portent sur un grand nombre de sujets et sont étroitement liés à ceux d'autres organes subsidiaires. Par exemple, le *World Social Report 2023*, publié par le Département des affaires économiques et sociales, présente les multiples conséquences du vieillissement de la population sur

l'économie, le marché du travail, la pauvreté, les inégalités et l'exclusion. Lorsque la population mondiale a atteint le seuil de 8 milliards d'habitants le 15 novembre 2022, l'ONU a insisté sur les problèmes qu'une croissance rapide de la population posait pour le développement durable dans les pays à revenu faible et les pays en développement. Elle a également insisté sur le fait que la croissance de la population était déjà lente ou en recul dans les pays dont le niveau de consommation et les émissions de gaz à effet de serre étaient les plus élevés.

27. Le thème de la cinquante-sixième session portera sur la population, l'éducation et le développement durable, et sera l'occasion pour la Commission de faire fond sur les conclusions du Sommet sur la transformation de l'éducation, qui préconisent notamment d'élaborer des programmes scolaires qui protègent les droits des apprenants et leur permettent de mener une vie saine, tout en promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes, et en tirant parti de la révolution numérique pour améliorer l'enseignement public et investir dans l'éducation. L'intervenant espère que nombre de ces éléments seront repris dans la résolution de la Commission, qui sera une ressource utile dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable et du Sommet sur les objectifs de développement durable qui se tiendront prochainement.

28. **M. Singhal** (Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication), intervenant, s'exprimant par visioconférence, explique que le Groupe de travail aide les pays à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de comptabilité et de publication afin de favoriser la stabilité financière, les investissements internationaux et nationaux, et le progrès social et économique. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) gère le secrétariat du Groupe de travail et lui apporte une contribution non négligeable sur le plan administratif. Celui-ci aide les pays à renforcer leurs infrastructures nationales de publication d'informations sur la durabilité afin d'initier un changement à l'échelle internationale et de promouvoir un financement et un développement durables en partageant les enseignements tirés et les meilleures pratiques. Il a établi de nouveaux partenariats régionaux visant à soutenir la publication d'informations sur la durabilité en Afrique et en Amérique latine, et entend faire de même en Asie. Dans son rapport intitulé « Guidance on Core Indicators for Sustainability and Sustainable Development Goal Impact Reporting » (UNCTAD/DIAE/2022/1), la CNUCED mesure les

progrès accomplis s'agissant des aspects économiques, environnementaux et sociaux liés aux objectifs de développement durable 6, 7 et 9. Le Groupe de travail collabore avec le Bureau du financement du développement durable et les départements de la statistique de plusieurs entités des Nations Unies.

29. À sa trente-neuvième session, le Groupe de travail a appelé la CNUCED à appuyer le renforcement des capacités afin de soutenir la publication d'informations sur la durabilité ; de promouvoir la comptabilité et la publication auprès des microentreprises et petites et moyennes entreprises et leur rôle dans la formalisation de ces entreprises ; d'entreprendre des recherches sur l'égalité des sexes au sein de la profession comptable.

30. **M. Pedroso Cuesta** (Observateur de Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne que le Conseil joue un rôle essentiel en guidant ses organes subsidiaires vers une action cohérente et coordonnée afin de mieux aider l'ensemble des États à atteindre les objectifs de développement durable. Le Conseil, ses organes subsidiaires et ses commissions régionales peuvent grandement contribuer aux objectifs suivants : garantir l'accès universel aux vaccins et aux traitements contre la COVID-19, et bâtir des systèmes de santé solides pour favoriser un relèvement inclusif et résilient après la pandémie ; réorganiser l'architecture financière internationale afin que les pays en développement bénéficient d'un meilleur accès aux financements concessionnels et mettre fin aux flux financiers illicites ; investir dans des infrastructures durables et résilientes ; prendre des mesures sans attendre pour lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité ; encourager les transferts de technologies, le renforcement des capacités, et la coopération scientifique et technique entre les pays développés et les pays en développement afin de promouvoir le développement durable. À cet égard, l'examen des objectifs 6, 7, 9 et 11 au forum politique de haut niveau en 2023 sera l'occasion de revoir les ambitions à la hausse. Le Forum régional pour le développement durable qui se tiendra prochainement sera lui aussi l'occasion d'évaluer les progrès accomplis et de proposer des solutions politiques conformes aux priorités nationales et régionales. Les échanges devraient porter sur les manquements et les problématiques devant être traités au plus vite.

31. Le forum sur le suivi du financement du développement, et notamment la réunion annuelle avec les institutions de Bretton Woods à laquelle il donne lieu, sont l'occasion d'aborder la question des besoins financiers des pays en développement. Les échanges devraient se concentrer sur la réduction des écarts de financement et faire en sorte que les pays en

développement jouent un rôle accru dans les processus de prise de décisions économiques. Par l'intermédiaire du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, le Conseil pourra étudier les moyens de renforcer la coopération fiscale internationale, notamment en luttant contre l'évasion et la fraude fiscales. La Commission de la science et de la technique au service du développement devrait examiner les façons dont le Pacte numérique mondial peut promouvoir le développement, par exemple en réduisant la fracture numérique, en améliorant la coopération numérique multilatérale et en renforçant le rôle des technologies numériques, afin de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. La prochaine réunion du Forum pour la coopération en matière de développement servira de plateforme pour recenser les domaines prioritaires dans lesquels la coopération doit être intensifiée, comme la baisse des ressources flexibles et prévisibles allouées aux activités opérationnelles de développement.

32. Le Groupe de travail encourage le Conseil à mettre l'accent sur l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions dans ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires.

33. **M. Meschchanov** (Observateur de la Fédération de Russie) dit que, compte tenu de la crise multidimensionnelle actuelle et de la faiblesse du multilatéralisme, l'établissement de nouveaux types de partenariats aux niveaux sous-national et régional pourrait donner l'élan nécessaire à la coopération. À cet égard, le potentiel des accords économiques régionaux est sous-exploité. Puisque la Fédération de Russie assurera la présidence de l'Union économique eurasiatique en 2023, la délégation russe souhaite savoir si les organisations des Nations Unies, en particulier les commissions économiques régionales, peuvent améliorer leur coopération avec d'autres organisations régionales.

34. La CESAP joue un rôle important en facilitant la coopération avec les États de la région de l'Asie et du Pacifique. En dépit de nombreuses difficultés, ces efforts permettent d'accomplir des progrès et de résoudre des questions pressantes, et sont fondés sur les principes d'unité, de solidarité et de multilatéralisme, tels que définis dans la résolution 78/1 adoptée à la fin de la soixante-dix-huitième session de la CESAP en mai 2022. Par ailleurs, la délégation russe est déçue de constater que certains États membres donnent un ton politique à la coopération au sein de la CEE, avec des conséquences néfastes sur les liens et la coopération économiques dans la région, et que ce sont les bénéficiaires de plusieurs projets conjoints qui en pâtissent. Cela a également des répercussions sur

l'efficacité de la Commission et remet en question son avenir.

35. En ce qui concerne les remarques formulées par le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA, et compte tenu de la crise alimentaire et énergétique, le Gouvernement russe a proposé de fournir gratuitement certains aliments et engrais aux pays les plus pauvres d'Afrique. À ce jour, ces produits n'ont pas été livrés à leurs destinataires mais ce n'est aucunement la faute de son Gouvernement, qui continuera d'appuyer les pays amis du continent africain.

36. L'intervenant demande au représentant de la CEPALC quelle incidence l'introduction d'une monnaie unique, comme proposé par certains États, aurait sur le développement durable de la région.

37. **M. Pedro** (Secrétaire exécutif par intérim de la CEA), intervenant, rappelle que la coopération avec les organes régionaux est importante. En ce sens, le Secrétaire général a rencontré le Président de la Commission de l'Union africaine en décembre 2022 afin d'examiner l'état de la coopération entre leurs organisations pour ce qui est des piliers relatifs à la paix, à la sécurité et au développement durable. L'Union africaine a appelé à davantage aider les pays africains à prendre la tête des efforts de croissance et de développement sur le continent. La CEA collabore étroitement avec l'Union africaine afin de soutenir l'action climatique et la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine. Cette dernière joue un rôle crucial dans le relèvement de l'Afrique puisqu'elle représente un marché de plus d'un milliard de personnes. En outre, la CEA échange avec la communauté internationale afin que celle-ci soutienne les efforts de l'Afrique pour parvenir à la sécurité alimentaire et au développement durable.

38. **M. García-Buchaca** (Secrétaire exécutif adjoint de la CEPALC), intervenant, dit que le Brésil et l'Argentine ont annoncé une initiative visant à mettre en place une monnaie commune, l'objectif étant de faciliter le commerce entre les deux pays, qui sont des piliers du Marché commun du Sud. Celle-ci est une réponse au manque de devises dans le cadre des échanges entre les pays. La CEPALC s'emploie actuellement à pleinement évaluer la faisabilité et les implications de cette initiative.

39. **M^{me} Hamdouni** (Observatrice du Maroc) fait remarquer que les pays à revenu intermédiaire représentent 75 % de la population mondiale et 33 % du PIB mondial, mais aussi 62 % des personnes pauvres à l'échelle de la planète. Ils continuent de souffrir d'un manque d'accès aux financements concessionnels, essentiellement en raison du critère restrictif du PIB par

habitant, qui sape les efforts nationaux pour parvenir au développement durable. Ayant présidé le Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, le Maroc appuie l'approfondissement de la complémentarité et le partage d'expérience. À cet égard, l'intervenante demande quelles sont les mesures que les commissions économiques régionales pourraient mettre en place pour soutenir l'apprentissage entre pairs avec les pays à revenu intermédiaire de différentes régions. Elle demande également comment leur expertise pourrait être mise à profit pour recenser des indicateurs et mesures autres que le critère du PIB par habitant afin d'éclairer l'accès au financement, le renforcement des capacités et la coopération technique.

40. **M. Zhang Wenjian** [Observateur de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)] explique que l'OMM continue de renforcer sa collaboration avec les organes régionaux des Nations Unies. Au cours des trois dernières années, les commissions économiques régionales ont grandement contribué aux rapports sur le climat régional de l'OMM consacrés à certaines des conséquences économiques des changements climatiques.

41. **M^{me} Algayerova** (Secrétaire exécutive de la CEE), intervenante, dit que l'apprentissage entre pairs est au cœur de tous les efforts faits par les commissions économiques régionales, ces dernières offrant une plateforme de collaboration aux États membres et aux experts. Par exemple, la CEE compte 144 organes intergouvernementaux d'experts, au sein desquels les participants échangent leurs expériences dans des domaines particuliers, comme les transports, l'environnement, l'énergie, le logement et les forêts. La CEE a collaboré avec l'OMM pour élaborer le rapport *État du climat en Europe 2021* et a contribué aux sections consacrées à l'eau, à l'énergie et aux effets des changements climatiques. De plus, la coalition thématique sur l'environnement et les changements climatiques constitue une plateforme régionale dans le cadre de laquelle 17 entités des Nations Unies collaborent pour renforcer la gouvernance.

42. **M^{me} Alisjhabana** (Secrétaire exécutive de la CESAP), intervenante, fait remarquer que la CESAP appuie l'apprentissage entre pairs dans la région de l'Asie et du Pacifique mais aussi dans des pays d'autres régions. En coopération avec le Gouvernement thaïlandais et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, celle-ci a coorganisé l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud en 2022. Cet événement a été l'occasion de présenter des initiatives en faveur de l'action climatique et du partage de meilleures pratiques. S'agissant de la coopération multilatérale, la CESAP a conclu des accords régionaux

de coopération économique en matière de commerce et de connectivité des transports. Ces accords ont été soutenus par les États et ont contribué à améliorer la durabilité, l'inclusivité et la résilience, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

43. **M. Pedro** (Secrétaire exécutif par intérim de la CEA) souligne que les plateformes de collaboration régionale permettent d'approfondir l'intégration verticale et horizontale au sein du système des Nations Unies. Par exemple, dans le cadre de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, la CEA a collaboré avec l'OMM afin de définir le contenu de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En outre, le piège du revenu intermédiaire est un problème grave qui ne peut être résolu sans l'apprentissage entre pairs, en particulier pour ce qui est de la politique industrielle, du savoir scientifique et des innovations.

44. **M. García-Buchaca** (Secrétaire exécutif adjoint de la CEPALC) explique que l'apprentissage entre pairs est essentiel, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire et les pays en situation particulière, tels que les petits États insulaires en développement des Caraïbes. À cet égard, la CEPALC a établi un réseau de praticiens pour aider les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à préparer leur examen national volontaire. L'apprentissage entre pairs est également appliqué au sein des organes subsidiaires de la CEPALC, comme la Conférence statistique des Amériques, et d'autres conférences régionales auxquelles la CEPALC a participé, comme celles consacrées à la coopération Sud-Sud et aux femmes.

45. **M. Vinito** (Inde) dit que sa délégation rappelle l'importance des méthodes de travail des organes subsidiaires du Conseil, lequel est doté de mandats précis et de pratiques établies. Il convient de maintenir la nature intergouvernementale des décisions prises par ces organes. La délégation indienne attache une grande importance au travail mené par la société civile en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et de la promotion des droits humains. Elle appuie l'inclusion de celle-ci dans les travaux des Nations Unies, notamment ceux des organes subsidiaires. Toutefois, il est urgent de garantir la transparence et le contrôle dans le cadre du processus d'accréditation des organisations non gouvernementales et d'autres groupes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil. Les organes subsidiaires doivent défendre le droit essentiel des États membres d'exprimer leur point de vue, ainsi que les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, en particulier les

principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique.

46. **M^{me} Fraser-Moleketi** (Présidente du Comité d'experts de l'administration publique), intervenante, rappelle que le cloisonnement des institutions génère plusieurs difficultés. L'objectif de développement durable 16 rappelle qu'il importe de consolider et renforcer toutes les institutions publiques, et pas uniquement dans les domaines de la paix et de la justice. Comme cela a été souligné, il manque des cadres de renforcement des institutions et des cadres politiques en ce sens. Il convient donc d'adopter une autre approche de la mise en œuvre du Programme 2030, si l'on veut que ce dernier ait l'incidence et la portée nécessaires. De plus, la cohérence politique est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. La communauté internationale devrait se demander si elle a la volonté politique requise pour atteindre ces objectifs dans le temps imparti et qui doit décider quels objectifs sont prioritaires.

47. **M^{me} Fukuda-Parr** (Vice-Présidente du Comité des politiques de développement) fait remarquer que l'objectif de développement durable 16 porte sur les infrastructures institutionnelles indispensables à une gestion à même de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives. Compte tenu de la définition de ce concept, il est difficile d'inclure tous les éléments nécessaires. Par exemple, les indicateurs liés à l'accès à la justice portent avant tout sur l'établissement de rapports, lesquels ne peuvent être exacts que s'il existe un accès à la justice. L'objectif 16 traduit la nécessité d'accorder une attention accrue aux causes profondes des inégalités, de l'exclusion et des pratiques non durables. Il convient d'adopter une nouvelle approche afin de lutter contre les répercussions des différentes crises mondiales et le recul enregistré dans la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, les examens nationaux volontaires devraient être utilisés de façon plus efficace pour promouvoir l'apprentissage entre pairs et surmonter les obstacles stratégiques que représentent les intérêts individuels.

48. **M. Maniratanga** (Président du Forum des Nations Unies sur les forêts), intervenant, s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, rappelle qu'à sa dix-septième session tenue en mai 2022, le Forum a adopté une résolution d'ensemble, dont les dispositions visent à faciliter la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à accélérer la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Le Forum a convenu d'une vaste liste de mesures devant être prises en vue de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts. Dans le cadre de la procédure d'examen, il s'emploie à

promouvoir la synergie et la cohérence avec les objectifs de développement durable et les efforts faits à l'échelle mondiale pour lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. En vue du prochain Sommet sur les objectifs de développement durable, le Bureau de la dix-huitième session du Forum organisera un événement d'une journée en avril 2023 afin de rappeler l'importance de la contribution des forêts et de leur gestion durable à l'énergie, aux moyens de subsistance et à la réalisation des objectifs de développement durable.

49. **M. Pfund** (Président du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), intervenant, dit que nombre de marchandises dangereuses sont essentielles à la vie de tous les jours. En tant que telles, elles sont soumises à des dispositions harmonisées à l'échelle mondiale, qui régissent leur gestion en toute sécurité, tout au long de leur cycle de vie. Le Comité d'experts entend fournir aux autorités, aux entreprises, aux travailleurs et aux consommateurs des informations cohérentes et adaptées sur ces marchandises, l'objectif étant de garantir la sécurité des personnes, de réduire la pollution environnementale, d'encourager l'innovation en faveur de solutions énergétiques abordables et propres, et de promouvoir des débouchés économiques équitables pour tous les pays. Ses recommandations sont appliquées aux niveaux national, régional et international dans le cadre d'instruments juridiques relatifs au transport de marchandises dangereuses, et à la protection des travailleurs et des consommateurs contre l'exposition aux produits chimiques dangereux. De plus, ses recommandations jouent un rôle essentiel car elles permettent de garantir le transport sécurisé et fluide de fournitures nécessaires à la lutte contre la pandémie de COVID-19, en particulier le transport multimodal à l'échelle mondiale de gaz destiné aux soins médicaux et aux vaccins, notamment ceux requérant une régulation de température et des appareils de suivi et de traçabilité des marchandises. Afin d'approfondir ses travaux sur la gestion sûre des produits chimiques, le Comité d'experts a intégré le Programme 2030 comme point permanent de l'ordre du jour de son prochain exercice biennal.

50. Bien qu'il existe déjà un cadre de gestion responsable des matériaux dangereux, le Conseil peut encourager une plus grande participation des régions les moins bien représentées, ce qui permettrait au Comité d'experts d'élaborer des politiques véritablement porteuses de transformations et fondées sur la recherche scientifique. Le Conseil peut également encourager une meilleure mise en œuvre des recommandations du

Comité dans la législation nationale afin de favoriser la santé de l'ensemble de la population et le relèvement des chaînes d'approvisionnement mondiales.

51. **M^{me} Fraser-Moleketi** (Présidente du Comité d'experts de l'administration publique) souligne que l'Union africaine et ses États membres ont fait montre d'un grand intérêt pour les 11 principes de gouvernance efficace au service du développement durable formulés par le comité qu'elle préside, et qui guident le renforcement des institutions et de la capacité des décideurs d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement durable inclusives. Des efforts sont faits pour garantir que ces principes sont appliqués et intégrés dans les plans nationaux de développement, et que les outils disponibles sont utilisés de manière à appuyer l'efficacité, la responsabilité et l'inclusion au niveau institutionnel. À cet égard, le partenariat établi avec le Département des affaires économiques et sociales et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs donne des résultats satisfaisants. De plus, le Comité collabore activement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques pour ce qui est de la cohérence politique au service du développement durable, de la gouvernance à plusieurs niveaux et de l'examen des difficultés de l'administration publique au niveau sous-régional.

52. L'administration et les institutions publiques contribuent de façon notable à élaborer des approches intégrées en vue de la réalisation des objectifs de développement à long terme malgré les multiples difficultés auxquelles se heurtent les pays sortant d'un conflit, et les aident en particulier à trouver un équilibre entre le besoin de sécurité à court terme et les exigences du développement durable à plus long terme. Par ses contributions informelles aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, le Comité aide celle-ci à déterminer les éventuels effets d'améliorations particulières apportées à la gouvernance dans les contextes postérieurs à un conflit, sur la base d'une application concrète de ses principes. Dans une série de notes d'orientation stratégiques, élaborées à la demande du Secrétariat, elle examine les nombreuses facettes d'une gouvernance efficace en faveur du développement durable. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs s'est basé sur ces notes pour encadrer et définir l'appui ciblé qu'il fournit aux pays en les aidant à bâtir des institutions fortes, l'objectif étant de mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

53. Le Comité encourage les parties prenantes aux examens nationaux et locaux volontaires à réfléchir à l'application de ses principes. Une étude commandée par le Département des affaires économiques et sociales a révélé que plusieurs de ces principes étaient traités

dans le cadre des examens nationaux volontaires. Toutefois, ce traitement est inégal et il manque des indicateurs soit qualitatifs soit quantitatifs. Les indicateurs relatifs à la gouvernance devraient être suffisamment détaillés pour évaluer la qualité des efforts déployés par les autorités pour réaliser les objectifs de développement durable.

54. **M^{me} Joyini** (Présidente de la Commission de la condition de la femme), intervenante, rappelle que le thème prioritaire de la Commission qu'elle préside est l'innovation et l'évolution technologique, et l'éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Il est essentiel de tenir compte de la problématique femmes-hommes dans le domaine des technologies et de l'innovation pour mettre en œuvre le Programme 2030. Dans le cadre de l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les gouvernements ont reconnu les inégalités fondées sur le genre en matière d'accès aux possibilités offertes par les technologies et souligné qu'il fallait s'assurer que le financement des progrès technologiques et de l'innovation promouvait l'égalité des sexes.

55. À sa soixante-septième session, la Commission abordera la question de la transition numérique, l'objectif étant de formuler des recommandations concrètes et pragmatiques à cet égard. Les technologies numériques sont à l'origine d'avancées inédites qui permettent d'améliorer la situation sociale et économique des femmes et des filles mais peuvent aussi soulever de nouveaux problèmes profonds, susceptibles de perpétuer et d'aggraver les schémas inégalitaires liés au genre. Dans ses conclusions concertées issues de sessions précédentes, la Commission a formulé des recommandations pour lutter contre les changements climatiques et les risques de catastrophe, l'exclusion des filles de l'enseignement, la prévalence croissante de la violence à l'égard des femmes et des filles dans la sphère numérique et l'absence de mesures de prévention et de recours en la matière.

56. **M^{me} Mugwanja** (Présidente de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale), intervenante, s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que la commission qu'elle préside soutient les efforts des États membres pour prévenir et combattre la criminalité, la corruption et le terrorisme. Celle-ci s'emploie à promouvoir l'état de droit et à améliorer l'efficacité, la responsabilité et l'inclusivité des systèmes de justice pénale. Elle continuera d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 16 relatif à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives en vue du

Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023. La pandémie de COVID-19 a donné lieu à un regain de criminalité et affaibli les systèmes de justice pénale. Consciente de la nécessité d'accélérer le relèvement après la pandémie, la Commission organise chaque année des débats thématiques afin de garantir l'accès de tous à la justice et de mettre en œuvre les engagements énoncés dans la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

57. **M. Ruiz Blanco** (Président de la Commission des stupéfiants), intervenant, s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, rappelle que la pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur les efforts faits pour lutter contre le problème de la drogue à l'échelle mondiale et a entraîné l'émergence de nouvelles formes de trafic de drogue, une augmentation des troubles liés à l'usage de substances et un recul de l'accès à des traitements efficaces et des médicaments sous contrôle. Ces difficultés ont empêché la réalisation des objectifs de développement durable 3 et 16 relatifs à la santé et aux sociétés pacifiques respectivement. Il est nécessaire de déployer des efforts multidisciplinaires et coordonnés afin de favoriser le relèvement et de s'assurer que personne n'est laissé pour compte. En 2024, la Commission procèdera à un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre de tous les engagements pris à l'échelle internationale en matière de lutte contre la drogue. Pour s'y préparer, elle continuera d'encourager l'échange d'enseignements tirés lors de ses débats thématiques annuels et de ses réunions régionales avec les services de détection et de répression des infractions en matière de drogue. L'intervenant espère que le problème mondial de la drogue sera abordé au prochain forum politique de haut niveau et pris en compte dans sa déclaration ministérielle.

58. **M^{me} Mendoza Elguea** (Mexique) explique que ceux qui pâtissent le plus des répercussions des crises imbriquées actuelles sont les personnes en situation de vulnérabilité. La riposte mondiale doit donc être globale et traiter des problématiques liées à l'exclusion sociale, la sécurité alimentaire, la santé, les inégalités entre les sexes, les écarts en matière d'éducation et les changements climatiques. Elle devrait promouvoir des stratégies harmonieuses axées sur l'être humain. Pour accomplir de réels progrès, le système des Nations Unies doit être efficace et porter une attention particulière à la coordination, à la cohérence et aux synergies. Cette approche devrait guider les efforts individuels et collectifs des organes subsidiaires, des commissions, des institutions spécialisées et des processus

intergouvernementaux. L'innovation technologique et les avancées scientifiques sont des outils essentiels pour utiliser efficacement les ressources compte tenu de leur disponibilité limitée. Un relèvement durable n'est possible que si personne n'est laissé pour compte et les objectifs de développement durable sont atteints. Cela exige un multilatéralisme global, cohérent et coordonné et ne doit pas reposer uniquement sur l'action gouvernementale. À cet égard, il est essentiel de promouvoir la participation pleine et effective des parties prenantes, notamment de la société civile, des femmes, des jeunes, du milieu universitaire et du secteur privé.

59. **M. Lages** (Portugal) souligne que, dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », le Secrétaire général a clairement appelé à ne pas faire du PIB la seule mesure du développement. Il souhaite savoir comment les commissions régionales et les organes subsidiaires contribuent à l'élaboration d'autres indicateurs tenant compte du développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, en particulier le processus visant à finaliser l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement.

60. **M. Meschchanov** (Observateur de la Fédération de Russie) dit que, en dépit des restrictions liées à la COVID-19 et des formats hybrides des réunions de la Commission des stupéfiants à Vienne, il est important de s'assurer du plein respect des principes du multilatéralisme.

61. **M. Mejía Montalvo** (Président de l'Instance permanente sur les questions autochtones) fait remarquer que la réalisation des objectifs de développement durable exige d'utiliser une langue appropriée pour reconnaître tous les détenteurs de droits. Des progrès ont été accomplis à l'échelle internationale et il convient d'en tenir compte à l'échelle nationale. À cette fin, il faut produire des données ventilées sur la condition des détenteurs de droits, notamment leurs efforts pour répondre à des besoins urgents. Par exemple, les peuples autochtones ne représentent que 6,2 % de la population mondiale mais ils protègent au moins 80 % de la biodiversité qui se trouve sur environ 18 % de la planète. Cette contribution doit être appréciée à sa juste valeur en reconnaissant leurs droits de propriété et leurs droits, en prenant des engagements et en s'exprimant à ce sujet à l'échelle internationale, et en prenant des mesures à l'échelle nationale. La communauté internationale doit faire montre de suffisamment d'humilité et admettre que les solutions proposées produisent souvent des résultats inadéquats en matière de lutte contre les inégalités et de protection de la vie sur la planète.

62. Pour déterminer la manière dont il convient de renforcer les institutions, il faut tenir compte de la diversité des systèmes de connaissance et des perspectives. L'intervenant salue les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en ce sens et encourage tous les États membres à mettre en œuvre sa recommandation générale n° 39 (2022) sur les droits des femmes et des filles autochtones, qui a été proposée par l'Instance permanente. Il se demande s'il est possible d'institutionnaliser le débat du Conseil consacré aux questions de coordination pour encourager davantage de collaboration dans le cadre de ses travaux.

63. **M. García-Buchaca** (Secrétaire exécutif adjoint de la CEPLAC) dit que l'inclusion de diverses parties prenantes est au cœur des efforts faits pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national et régional. Il convient d'inclure l'ensemble de la société civile, en particulier les jeunes, qui auront un rôle moteur dans les efforts actuels et futurs. Tous les organismes des Nations Unies offrent des occasions particulières de faciliter la participation de la société civile aux dialogues, comme les tables rondes organisées dans le cadre de tous les événements majeurs.

64. En ce qui concerne l'appel à trouver des indicateurs autres que le PIB, la CEPALC contribue à l'élaboration de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement et tient compte de la perspective des États des Caraïbes, qui font face à des difficultés particulières en matière de financement du développement et de vulnérabilité climatique.

65. **M^{me} Merodio Gómez** (Co-Présidente du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), intervenante, déclare que pour ce qui est de l'élaboration de mesures autres que le PIB, le comité qu'elle co-préside a favorisé l'utilisation d'autres sources d'information aux fins de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Par exemple, le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable adopté par la Commission de statistique en 2022 reconnaît les informations géospatiales comme des données permettant d'établir des indicateurs mondiaux.

66. **M. Pedro** (Secrétaire exécutif par intérim de la CEA) dit que les systèmes d'aménagement de l'espace et d'information géographique peuvent aider à localiser la pauvreté et à prendre des mesures ciblées. Plusieurs pays africains ayant entrepris des efforts de décentralisation, ces outils peuvent aider à recenser les actifs humains, sociaux et physiques afin de s'assurer

que les ressources sont transférées vers les zones qui en ont besoin.

67. En février 2023, la CEA accueillera un forum des entreprises africaines sur le développement des marchés de crédit d'émission de carbone, qui sera l'occasion de présenter des projets visant à améliorer la proposition de valeur de la conservation. Lorsque les communautés locales touchent des dividendes grâce à de tels efforts, elles deviennent des agents de la conservation. L'ECA déploiera des marchés du crédit d'émission dans le bassin du Congo. En vendant chaque tonne de carbone piégée 120 dollars, la région générerait 82 milliards de dollars par an. Cet argent pourrait ensuite être alloué à des projets en faveur de moyens de subsistance durables afin de contribuer à la réduction de la pauvreté.

68. **M^{me} Merodio Gómez** (Co-Présidente du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) rappelle que l'information géospatiale est cruciale pour accélérer les progrès relatifs à la réalisation des objectifs de développement durable car elle aide à repérer les zones à cibler et à prendre des décisions tenant compte des risques. Par exemple, la carte de l'épidémie de COVID-19 a donné des renseignements sur la diffusion du virus et la distribution des vaccins. De plus, l'information géospatiale est essentielle pour suivre l'action climatique et la perte de biodiversité. Le Comité d'experts collabore étroitement avec des entités régionales des Nations Unies au sein des organes subsidiaires du Conseil afin de promouvoir une utilisation cohérente de l'information géospatiale et de combler le fossé numérique géospatial, l'objectif étant de bâtir un avenir plus durable et résilient.

69. **M. Jaillard** (Président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques), intervenant, s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, souligne que le Groupe travaille avec le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale dans le cadre d'une initiative visant à aider les instituts géographiques nationaux et les autorités nationales à standardiser les noms géographiques à l'échelle des pays, conformément au Cadre intégré de l'information géospatiale. Cette initiative permettra de mettre en valeur les bonnes pratiques et de débloquer des financements. Le Groupe d'experts continuera de forger des relations avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales, et de les renforcer. Il tiendra sa prochaine session en mai 2023 et se penchera, entre autres objectifs stratégiques, sur les exonymes.

70. **M. Al-Qurashi** (Président par intérim de la Commission de la science et de la technique au service

du développement), intervenant, dit que la commission qu'il préside sert de point focal des Nations Unies en matière de science, de technologie et d'innovation au service du développement. En tant que telle, celle-ci a acquis une expérience et constitué une base de connaissances considérables, qui lui permettent de contribuer aux débats sur les questions numériques au sein du système des Nations Unies, notamment au Pacte numérique mondial, à sa mise en œuvre et à son suivi. Elle pourra être une plateforme afin d'aider les États membres et d'autres parties prenantes à suivre les progrès accomplis et à échanger sur les problèmes liés à cette initiative.

71. Le mandat de la Commission consiste notamment à faciliter les résolutions de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre et le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, et sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement. Le programme d'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation donne des conseils pratiques à plus de 20 pays en développement, et le secrétariat de la Commission à la CNUCED vient compléter ce travail en fournissant des outils de prospective technologique dans le cadre d'un programme d'évaluation des technologies. Davantage doit être fait pour associer les pays en développement aux débats sur les technologies d'avant-garde telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et la biotechnologie. Bien que le développement de ces technologies soit limité à un petit nombre d'États développés, leurs retombées seraient positives pour l'ensemble des pays. Les besoins particuliers liés à la prolifération des technologies doivent faire l'objet de discussions politiques mais aussi des considérations éthiques nécessaires.

72. **M^{me} Vukovich** (Présidente de la Commission de statistique), intervenante, s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que le Conseil a adopté une résolution en 2022 afin d'actualiser le mandat de la commission qu'elle préside, l'objectif étant de garantir sa pertinence et de répondre aux besoins des États membres en proposant des données et des statistiques globales permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et au-delà. Il n'est plus possible d'envisager la statistique de manière isolée car les relations entre elle et les systèmes de données ont évolué. La Commission travaille avec diligence avec ses partenaires pour faire en sorte que l'architecture à long terme des données et des statistiques correspondent aux besoins futurs. En 2022, les membres du Bureau de la Commission ont collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies afin d'établir et de maintenir des

connexions à cet égard, et d'appuyer les pays en la matière. De plus, les travaux de la Commission génèrent des éléments indispensables à la mesure des progrès accomplis en matière de relèvement après la pandémie de COVID-19, en permettant d'améliorer les enquêtes auprès des ménages, de mener à bien des recensements et de suivre les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les changements climatiques.

La séance est levée à 12 h 50.